



Le Président du Conseil d'Administration du
Service Départemental d'Incendie et de
Secours du JURA,

A 2022 - 1151

Objet : Liste des candidats pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2014-793 du 9 juillet 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté n° 2022-972 du 19 septembre 2022 fixant le calendrier électoral de l'élection des représentants du personnel au Comité Technique du SDIS du Jura ;

Vu l'arrêté n° 2022-1145 du 18 octobre 2022 fixant la rectification de la liste des électeurs pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial du SDIS du Jura ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les listes de candidats pour l'élection des représentants du personnel au Comité Social Territorial du SDIS du Jura du 8 décembre 2022, reconnues recevables, sont les suivantes :

Liste 1 présentée par : AVENIR SECOURS 39 - CFE-CGC

	Genre	Nom	Prénom	Grade	Affectation
1	H	FENIET	Sylvain	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	C.I.S Arinthod
2	H	BERGERET	Jean-Christophe	Attaché hors-classe	DD SIS
3	H	GUYON	Jérôme	Capitaine	C.I.S Grand Dole
4	F	CARRON	Annabelle	Médecin hors-classe	DD SIS
5	H	RICHARD	Sylvain	Commandant	DD SIS
6	H	FREDY	Damien	Lieutenant-colonel	DD SIS
7	H	VINCENT	Fabien	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	DD SIS
8	H	GHINI	Yvan	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	C.I.S Champagnole
9	H	TISSERANT	Frédéric	Capitaine	DD SIS
10	F	ROUFFIAC	Noémie	Attaché	DD SIS

Liste 2 présentée par : SNSPP – PATS du Jura

	Genre	Nom	Prénom	Grade	Affectation
1	F	BOUBE-MARINESQUE	Valérie	Attaché	DD SIS

2	H	TOUILLIER	Franck	Sergent-chef	C.I.S Bassin Lédonien
3	H	BIGUEUR	Christophe	Adjudant-chef	C.I.S Grand Dole
4	H	WAUQUIER	Frédéric	Adjudant-chef	C.I.S Grand Dole
5	H	RIGAUD	Franck	Adjudant-chef	C.I.S Bassin Lédonien
6	F	WAUQUIER	Nadia	Adjoint admin. Princ. 1 ^{ère} classe	C.I.S Champagnole
7	F	GELEY	Sébastien	Lieutenant 2 ^{ème} classe	CTA/CODIS
8	H	GRILLOT	Olivier	Lieutenant 2 ^{ème} classe	C.I.S Champagnole
9	H	BRUEY	Christophe	Lieutenant 1 ^{ère} classe	C.I.S Grand Dole
10	H	CHANFREMOY	Léo	Caporal-chef	C.I.S Bassin Lédonien
11	H	PRINCE	Arnaud	Sergent	C.I.S Bassin Lédonien
12	F	CHARLES-DEFRANCE	Catherine	Adjudant	DDISIS
13	F	MAUBLANC	Sylvie	Lieutenant 2 ^{ème} classe	DDISIS
14	H	BASIN	Stéphane	Caporal-chef	CTA/CODIS
15	H	HUGUENET	Sébastien	Caporal	C.I.S Grand Dole
16	H	MONNARD	Jean-Baptiste	Sergent	C.I.S Grand Dole
17	H	DORNIER	Kévin	Caporal	C.I.S Bassin Lédonien
18	H	PESTKA	Jérôme	Adjudant	C.I.S Salins-les-Bains
19	H	CART-LAMY	Raphaël	Adjudant-chef	C.I.S Poligny
20	F	OLIVIER	Sandrine	Adjoint admin. Princ. 1 ^{ère} classe	DDISIS

Liste 3 présentée par : INTERCO CFDT JURA

	Genre	Nom	Prénom	Grade	Affectation
1	H	TAÏL	Salim	Caporal	CTA/CODIS
2	H	OLIVIER	Sylvain	Sergent-chef	C.I.S Grand Dole
3	H	DENIS	Nicolas	Sergent-chef	C.I.S Grand Dole
4	H	PARIS	Stéphane	Adjudant	C.I.S Champagnole
5	F	CRETIN	Laure	Caporal-chef	C.I.S Grand Dole
6	H	GOVINDAMA	Aurélien	Caporal-chef	C.I.S Grand Dole
7	H	GUYON	Jérôme	Adjudant-chef	C.I.S Bassin Lédonien
8	F	BASSAND	Laurence	Adjoint adm. princ. 1 ^{ère} classe	DDISIS
9	H	MILLOT	David	Adjudant-chef	C.I.S Saint-Claude
10	H	OLLITRAULT	Frédéric	Lieutenant 1 ^{ère} classe	C.I.S Saint-Claude

Article 2 : Cet arrêté est affiché à la Direction Départementale et dans les CIS de Champagnole, du Bassin Lédonien, du Grand Dole, de Saint-Claude, d'Arbois, de Salins-les-Bains et de Poligny au plus tard le 21 octobre 2022.

Article 3 : Si un fait motivant l'inéligibilité d'un candidat intervient après la date limite de dépôts des listes, soit le 21 octobre 2022 à 17 heures au plus tard, le candidat inéligible peut-être remplacé jusqu'au quinzième jour précédant la date du scrutin. Les rectifications apportées sont affichées immédiatement.

Article 4 : Conformément au dernier alinéa de l'article 9 bis de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, les contestations sur la recevabilité des candidatures déposées sont portées devant le tribunal administratif de BESANCON dans les trois jours qui suivent la date limite du dépôt des candidatures. Le tribunal administratif statue dans les quinze jours qui suivent le dépôt de la requête. L'appel n'est pas suspensif.

Article 5 : Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS du Jura.

Fait à MONTMOROT, le 21 OCT. 2022

Le Président

Clément PERNOT

